

COMMUNIQUÉ

Covid-19 – La Ville de Senneterre resserre ses mesures d'accès aux bâtiments municipaux et applique son plan de mesures d'urgence

Senneterre, le 19 mars 2020. La présente communication vise à vous sensibiliser sur ce qui est aujourd'hui reconnu comme étant une pandémie. Les mesures mises en place par la Ville de Senneterre pour éviter la propagation du virus sont élargies et le plan de mesures d'urgence est déployé.

Le maintien des services publics

La Ville de Senneterre assume des responsabilités en situation d'urgence par la mise en place des mesures d'urgence. À ce compte, nous allons nous assurer que les services publics seront fonctionnels.

- Service de sécurité incendie : le Service est à développer de nouvelles procédures de travail afin de réduire les risques liés à la transmission du virus pour assurer une force de frappe adéquate. Si nécessaire, nous ferons appel aux anciens pompiers.
- Service d'aqueduc et d'égout : la Ville de Senneterre a pris une entente avec la Municipalité de Barraute pour que du personnel qualifié soit toujours en poste et disponible au cas où du personnel attiré à ces fonctions, dans l'une ou l'autre des municipalités, serait placé en situation de quarantaine.
- Personnel municipal : des communications périodiques sont envoyées au personnel pour qu'ils adoptent les bonnes mesures d'hygiène prévenant l'infection ou la transmission du virus. Le personnel est invité à se mettre en quarantaine si des symptômes apparaissent.
- Réunions : les organismes paramunicipaux ont été invités à annuler leurs réunions en personne et à les faire par des moyens qui évitent les contacts humains.
- Bâtiments municipaux : tous les bâtiments municipaux sont fermés au public. Les moyens électroniques sont privilégiés pour faire toutes transactions (taxes ou paiements de toutes sortes) avec la municipalité. Le personnel est en place et disponible pour offrir les services par voie téléphonique ou sur rendez-vous.
- Séances du conseil : les séances du conseil se tiennent aux jours et aux heures prévues au calendrier régulier. Les rencontres se tiendront à huis clos. Nous vous invitons à consulter les ordres du jour mis en ligne le vendredi précédant la séance et à communiquer avec le maire ou le directeur général si vous avez des questions concernant les sujets traités. Exceptionnellement, les procès-verbaux seront mis en ligne, avant l'adoption, 48 heures après la séance du conseil. Si vous avez des questions concernant les décisions prises par le conseil, n'hésitez pas à contacter le maire ou le directeur général.



- Aucuns permis de sollicitation ni de vendeurs itinérants ne seront émis durant cette pandémie.
- La Ville n'appliquera pas d'intérêt sur les comptes de taxes dus au 30 mars 2020, et ce, jusqu'au 31 mai 2020.
- Les commerçants ont été rencontrés afin de les sensibiliser aux services essentiels ainsi que le maintien des services locaux. Également, des affiches de prévention en matière de santé et d'hygiène ont été installées.

Solidarité sociale

La pandémie est sérieuse et nous n'en sommes qu'au début. C'est par une approche proactive, de la discipline personnelle et collective ainsi que des mesures de distanciation sociale agressives que nous la vaincrons.

Nous demandons à tous les organismes et entreprises de respecter les mesures gouvernementales et de ne tenir aucune rencontre, aucune activité et aucun événement rassemblant des gens.

Plusieurs commerçants ont adapté leurs services à la situation, tels que restaurants, pharmacie, épicerie et autres. N'hésitez pas à utiliser les nouveaux services qu'ils ont déployés et à les encourager.

Moyens de communication

Pour toute question concernant les actions de la Ville de Senneterre en lien avec la pandémie, **nous mettons à votre disposition une ligne téléphonique, soit le 819 737-2299**, qui peut être utilisée pour laisser un message dans une boîte vocale afin de poser des questions en lien avec les mesures municipales. Un membre du personnel vous rappellera.

Pour toute question touchant la santé publique, la pandémie mondiale, les mesures gouvernementales, nous vous demandons de contacter le service gouvernemental au 1 877 644-4545.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte
Maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
Cell. : 819 856-5863
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca

Patrick Rodrigue, directeur général
et coordonnateur des mesures d'urgence
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 208
prodrique@ville.senneterre.qc.ca